

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : ...16 décembre 2023.....	
INTITULE DE L'ACTION : Noël en fête – Parvis de l'église ste Elisabeth			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	200
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation			
Chocolat chaud + pain d'épices + clémentine	120		
Achat de fournitures (3) (à détailler)			
Assurance			
Macif			
Tracts, affiches (Cartouches - ramettes)	30		
		Aide demandée au PIC	1000
Taxes (SACEM)			
Divers			
Association « Les Frappes »	600		
La maquilleuse enfants	50		
Le père-Noël	70		
Le traineau	150		
3 elfes	180		
Personnel bénévole		Bénévolat	400
3 pers. = 40h. à 10€	400		
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1600		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1600	TOTAL	1600

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.